

Aide financière.—L'aide financière au développement industriel a été offerte par l'entremise de la Banque d'expansion industrielle (voir pp. 1072-1073). Dans le cas des placements d'autres genres, elle a été accordée en vertu de la loi du prêt agricole canadien de 1927, la loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi nationale sur le logement de 1944 et de la législation en faveur des anciens combattants (voir chapitres X, XVII et XXIX).

Disponibilités en biens-capitaux.—Le Gouvernement s'est employé activement à augmenter les disponibilités en matériaux de construction et en machinerie. La liquidation rapide de l'excédent de guerre en usines et équipement, machines-outils, camions, navires, etc. et les limites strictes imposées au programme de placements publics du gouvernement fédéral a augmenté le flux de biens-capitaux dans les entreprises privées. Les régisseurs des matières de base et le coordonnateur des matériaux de construction du ministère du Commerce (anciennement du ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements) s'emploient surtout à augmenter la production de fer, d'acier, de bois et d'autres produits de base et à les répartir en vue d'assurer une affluence considérable et croissante de biens-capitaux sur le marché tant domestique qu'étranger. Lorsqu'il faut, en novembre 1947 (voir p. 990), imposer des mesures d'austérité afin de conserver le change, les importations de biens-capitaux sont soumises à un régime de permis de manière à n'en pas limiter le volume arbitrairement et d'assurer que ces biens servent à des fins qui puissent contribuer le plus possible au bien-être durable du Canada.

Des plans ont été conçus et mis en œuvre en vue de l'organisation des placements du gouvernement fédéral et du choix du bon moment de les faire. En raison du niveau élevé de l'activité économique depuis la fin de la guerre, les dépenses relatives à l'exécution de travaux publics et à la mise en valeur des ressources ont été maintenues à un minimum. Dans l'intervalle, le Gouvernement s'est employé à mettre au point certains projets qu'il mettra en vigueur lorsque l'activité économique donnera des signes de fléchissement. Les projets déjà complets et mis en réserve au Service des projets publics supposent une dépense de plus de 100 millions de dollars.

Ce programme de placements publics organisés et pouvant être faits en temps opportun en suppose de semblables dans les provinces et les municipalités. A cette fin, le Gouvernement a proposé, lors de la Conférence fédérale-provinciale de 1945, une répartition appropriée de la responsabilité entre les gouvernements ou l'élaboration de méthodes de collaboration et a offert son aide technique et financière en vue de l'organisation des placements et du choix du moment opportun de les faire. Les propositions du Gouvernement doivent maintenant être agréées et mises en œuvre.

Les détails relatifs aux niveaux atteints par les placements privés et publics depuis la fin de la guerre ont paru aux pp. 1110-1114 de l'*Annuaire* de 1947. Les prévisions en matière de placements en 1948 ont été publiées et peuvent être obtenues sur demande à la Division des recherches et du développement économiques du ministère du Commerce, Ottawa.

Commerce extérieur

En général, un tiers du revenu national du Canada découle du commerce extérieur, degré de dépendance de la situation économique extérieure qui n'est égalé que par deux ou trois autres pays. Les programmes à brève portée du Gouvernement ont visé à aider les pays de l'Europe occidentale à stabiliser leur économie